



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

De la commune de CAUVIGNY  
Séance du 30 octobre 2024 à 20 heure 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CHABLE Francis Maire.

Etaient présents :

Mme DAVIAU adjointe, M BREEMEERSCH Adjoint, Mmes MM DE LAERE, DUCHESNE, JUGAN GORGE, SATIZELLE, VIDAL, ANCART, BARKATS, BARRAULT, GOMEZ, MARTINS, RIBEIRO FARIA

Absents excusés : MM ROZE, BROSSARD

Absents ayant donné pouvoir : Mmes DEPONT, DOREMIEUX, GUIGONNET

Secrétaire de séance M. GOMEZ François

ooOOoo

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L.5211-4-4,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Thelloise,  
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

M. le maire expose au conseil les objectifs du groupement de commandes, à savoir :

- assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation du marché et son exécution,
  - prise en charge par la CCT de cette procédure de passation du marché pour la réalisation de :
- L'évacuation et le traitement des déchets inertes issus des dépôts sauvages pour le lot 1
  - L'évacuation et le traitement des déchets dangereux issus des dépôts sauvages pour le lot 2.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir utiliser ce marché pour l'enlèvement et le traitement de ces dépôts sauvages.

République Française  
Département 60 - OISE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Absents : 5

Date de convocation :

23 octobre 2024

Date d'affichage :

24/10/2024

Objet :

N°4772

Autorisation d'adhésion au groupement de commande de la CCT pour le traitement et l'enlèvement des dépôts sauvages

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07/11/2024

ID : 060-216001347-20241030-DELIB4772-DE

S<sup>2</sup>LO

Après avis du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Francis CHABLE, Maire de Cauvigny

Après en avoir délibéré,

*Le Conseil municipal*

Décide à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets issu des dépôts sauvages

DESIGNE la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement.

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets (inertes et dangereux) issus des dépôts sauvages

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer le marché du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et ans sus dits.  
Pour extrait conforme, le 05 novembre 2024.

Le Maire, Francis CHABLE



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07/11/2024

ID : 060-216001347-20241030-DELIB4772-DE

S<sup>2</sup>LO